



## Règlement de Participation au Prix du CLISPro

### 1. Présentation de l'événement

Le "Prix du CLISPro" est un prix de présentation orale de travaux réalisés par des internes de santé publique. Il vise à promouvoir les travaux des internes ainsi que de s'exercer à une présentation orale similaire à un congrès de société savante. Les travaux sont évalués par un jury d'internes dans un esprit pédagogique.

### 2. Conditions d'éligibilité

Les participants doivent être internes de santé publique. Cela inclut les internes :

- inscrits en DES de santé publique,
- en disponibilité, au cours d'un internat de santé publique,
- réalisant une FST ou l'option Administration de la Santé,
- ou effectuant un droit au remord entrant vers la santé publique.

Les participants doivent être adhérents au CLISP pour l'année en cours au moment de l'envoi de la candidature.

Sont exclus de la participation au Prix du CLISPro les membres du jury de ce prix. Les membres du bureau du CLISP peuvent participer mais ne pourront pas remporter de prix.

Les travaux éligibles correspondent à tout travail réalisé au cours de l'internat, soit dans un stage, soit en lien avec une thématique de santé publique. Toutes les méthodologies et les thématiques sont acceptées.

### 3. Modalités de candidature

Le prix du CLISPro se compose de deux catégories :

- *Catégorie Socle* : réservée aux internes en phase socle du DES de santé public (1er et 2e semestre).
- *Catégorie Générale* : ouverts à l'ensemble des autres internes éligibles.

La candidature se fait par mail à l'adresse [prixduclispro@clisp.fr](mailto:prixduclispro@clisp.fr) en précisant :

- Nom et prénom
- Ville d'internat
- Semestre en cours à la date de la candidature

Pour que la candidature soit complète, l'interne soumet un résumé (type abstract) avant la date limite de candidature (cf. Calendrier) à la même adresse mail.

Une seule candidature (un seul abstract) est possible par participant.

Une semaine après la date limite de candidature, le participant recevra une confirmation de sa participation au prix du CLISPro, précisant les modalités de participation. En cas de nombreuses candidatures, une première sélection des participants qui pourront présenter leurs travaux à l'oral sera effectuée par le jury, sur la base de la qualité du résumé envoyé.



#### **4. Rédaction du résumé**

Le résumé (abstract) doit être rédigé en langue française, structuré (selon le format Introduction / Matériels et Méthodes / Résultats / Discussion-Conclusion) et avec une limite de 300 mots. Il comporte un titre court, la liste des auteurs et leurs affiliations, ne comptant pas dans la limite de mots.

Le résumé pourra faire l'objet d'une publication dans le bulletin du CLISP. A ce titre, un mail sera envoyé aux participants afin de récupérer une photographie de l'interne ayant soumis le résumé, ou à défaut une illustration du travail.

#### **5. Présentation des travaux**

Les présentations des participants se font à la suite lors d'un créneau unique. Lors du Prix du CLISPro, la présentation du sujet se fera par une présentation orale de 6 minutes et un temps de question de 8 minutes par le jury et l'ensemble des participants.

#### **6. Critères d'évaluation**

L'évaluation se fera par un jury composé de 3 membres, internes de santé publique, selon une grille d'évaluation. Celle-ci porte sur le résumé, le contenu de la présentation orale et la prestation lors de la présentation, ainsi que la réponse aux questions.

Il est attendu des jurys un principe de confidentialité, d'impartialité et de bienveillance quant à leur participation et évaluation envers les participants.

La grille n'est pas communiquée aux participants. Le résultat chiffré de l'évaluation n'est pas communiqué aux participants. Un débriefing de la présentation pourra être réalisé à l'issue des délibérations pour que le participant ait un retour sur les points forts et faibles.

#### **7. Prix et récompenses**

A l'issue des délibérations du jury, est prononcé pour chaque catégorie un vainqueur, sur la base de la grille d'évaluation. Le vainqueur se voit remettre un prix et une dotation selon la catégorie :

- *Catégorie Socle* : 200€
- *Catégorie Générale* : 300€

Le CLISP prendra contact avec les vainqueurs afin de verser le montant sur le compte bancaire au choix des vainqueurs.

#### **8. Calendrier du concours**

Ouverture des inscriptions : 25/04/2024

Date limite de soumission des résumés : 02/06/2024

Date du Prix du CLISPro : 20 ou 21/06/2024